

# AVIS DE CONCOURS

## Direction Santé et Mieux-être

### Conseiller·ère clinicien·ne en gestion intégrée des risques et sécurité civile

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : entre 66 047 \$ et 107 234 \$ par année, selon l'expérience

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2026-06

Date d'affichage : 15 au 28 janvier 2026, 16 h 00



## DESCRIPTION DU POSTE

Dans le respect de la mission et des valeurs de la direction Santé et Mieux-être du Conseil de la Nation Wendat, la personne titulaire du poste développe, planifie, organise et gère de manière efficiente les activités liées à la gestion intégrée des risques, aux mesures d'urgence (mission santé) et au plan de continuité des opérations de la Direction de la Santé et Mieux-être (DSME). Il·elle promouvoit l'utilisation des outils d'amélioration continue et la sécurité des services. Il·elle assure le respect, la mise à jour et le développement de politiques, programmes, plans, règlements et procédures associés à ses fonctions. Il·elle mobilise tous les acteurs concernés, et ce, dans le but d'assurer la sécurité du personnel et des usagers. Il·elle agit à titre expert-conseil auprès de la DSME en matière de pratiques sécuritaires. Il·elle collabore avec le secteur des ressources humaines en matière de Santé et sécurité au travail (SST).

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA  
NATION WENDAT

## AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

## EXIGENCES

- Membre en règle de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (une preuve doit être fournie annuellement à la direction);
- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières;
- 5 ans d'expérience significative en soins infirmiers;
- 1 an d'expérience en rôle conseil clinique;
- 2 ans d'expérience dans la gestion des risques et les mesures d'urgence ou dans un poste similaire;
- Connaissance des déclarations d'incidents et d'accident (AH-223);
- Connaissance approfondie des législations et règlementations en sécurité civile, mesures d'urgence et en prestation sécuritaire des soins;
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Bonne connaissance de la suite Microsoft Office;
- Détenir un permis de conduire;
- Connaissance de la culture wendat (un atout).

## QUALITÉS REQUISSES

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| • Capacité d'adaptation   | • Rigueur                       |
| • Capacité d'analyse et de synthèse                                 | • Leadership mobilisateur       |
| • Capacité de prendre des décisions dans des situations stressantes | • Dynamisme                     |
| • Facilité à communiquer  | • Initiative et débrouillardise |
| • Sens de l'organisation et de la planification                     | • Maîtrise de soi               |
|   | • Travail d'équipe              |

## ACCESSEURITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux employé·e·s Wendat ayant 120 jours travaillés
- 3) Aux membres de la Nation Wendat
  - \* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 4) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 5) À la population

## POUR POSTULER

Date limite : 28 janvier 2026, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, place Chef-Michel-Laveau

Wendake (Québec) GOA 4VO

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.